S'inscrire au BAC

ÉPREUVES FACULTATIVES

Il existe 3 épreuves facultatives.
Le candidat peut en choisir **1 ou 2 maximum, ou aucune :**

> **Langue** (autre que celle enseignée dans l'établissement) *Voir liste*

> **L'épreuve de mobilité** (pour ceux qui ont signé une convention de stage avec un pays de l'Union Européenne) *Voir document*

> **EPS** : Épreuve composée d'une prestation physique et d'un entretien

> **L'épreuve physique** est notée sur 16 points en référence au niveau 5 de compétence attendue fixé nationalement.

> **L'entretien** noté sur 4 points doit permettre d'évaluer les connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et la réflexion du candidat sur sa pratique.

Les candidats absents à la partie entretien de l'évaluation de l'enseignement facultatif, se verront attribuer la note « zéro » à l'ensemble de l'épreuve, sauf cas de force majeure dûment constatée.

Les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive ne sont pas autorisés à se présenter à l'épreuve facultative d'éducation physique et sportive.

Peuvent valider leur spécialité sportive :

> les candidats sportifs de haut niveau, les espoirs ou partenaires d'entraînement inscrits sur les listes arrêtées par le ministre chargé des Sports

> les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux scolaires et jeunes officiels certifiés au niveau national ou international.

Passage en mai, dans un autre établissement.

http://www4.ac-nancy-metz.fr/eps/site/dossiers/dossier.php?val=293_bac-gen-tech-epreuves-ponctuelles#facultatif

A RETENIR :
Ne peuvent espérer gagner des points que les élèves possédant un très bon niveau de pratique (pratiquants régulièrement en club.

APSA	Niveau requis minimum
TENNIS *en simple*	15/4
NATATION LONGUE *(800 mètres nage libre)*	14 minutes pour les filles 12 minutes pour les garçons
JUDO	Ceinture MARON